

PROCÉDURE D'ÉVACUATION D'URGENCE

INCENDIE • DÉVERSEMENT DE PRODUITS DANGEREUX • FUITE DE GAZ • ATTAQUE ARMÉE • TREMBLEMENT DE TERRE • COLIS SUSPECT

Plusieurs situations peuvent nécessiter l'évacuation du personnel d'une entreprise : un incendie, un appel à la bombe, un déversement de produits dangereux, une fuite de gaz, une attaque armée, un tremblement de terre, un colis suspect, etc. Peu importe le sinistre, l'évacuation d'un milieu de travail, ça se planifie !

Cette fiche présente une démarche pour élaborer une procédure d'évacuation d'urgence conforme aux exigences légales et adaptée à la réalité de votre entreprise.

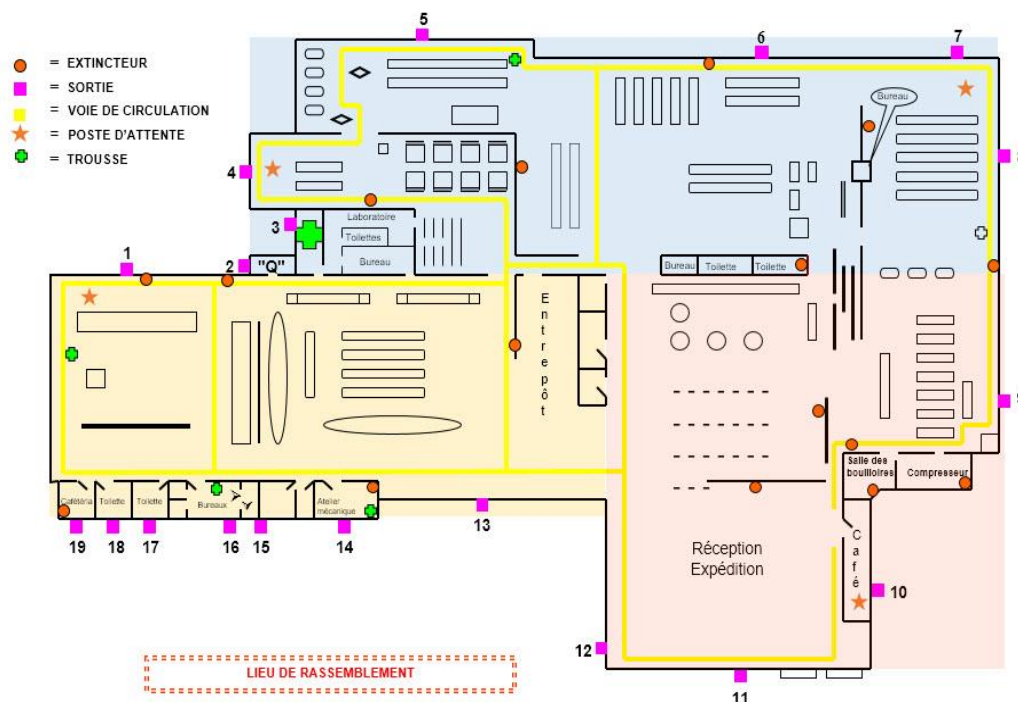
Obligations légales

En vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité des travailleurs.

Le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* stipule que dans tout établissement, un plan d'évacuation en cas d'urgence doit être établi et que des exercices d'évacuation adaptés aux risques que présente l'établissement ainsi qu'à la nature des activités qui y sont exercées doivent être tenus au moins une fois l'an. Il doit de plus y avoir des extincteurs en nombre suffisant et entretenus convenablement, un système d'avertissement et un système d'éclairage d'urgence.

La démarche proposée pour élaborer la procédure d'évacuation est la même, quelle que soit la taille de l'entreprise.

Il s'agit de l'adapter aux besoins et à la réalité de votre environnement de travail.



PLAN D'ÉVACUATION

- Le plan d'évacuation est une affiche à l'intention des occupants d'un édifice qui indique les mesures à prendre s'il faut évacuer d'urgence
- Il peut également servir à l'orientation des premiers répondants lors d'une évacuation
- On doit retrouver au moins un plan d'évacuation par « aire de plancher ».

Mise en œuvre de la procédure d'évacuation

La mise en œuvre d'une procédure d'évacuation d'urgence est un processus assez complexe qui comporte plusieurs étapes. Il est donc essentiel de bien choisir la personne qui aura la responsabilité d'élaborer cette procédure et de la maintenir à jour. En plus de bien connaître l'environnement de travail, les procédés et les produits utilisés, elle doit avoir reçu un mandat clair de l'employeur et être libérée pour le réaliser efficacement.

1. Évaluer la situation

Considérer les éléments suivants en fonction d'une évacuation possible :

- aménagement de l'équipement;
- structure de l'entreprise, par exemple le nombre d'escaliers, de cages d'escaliers, l'emplacement des sorties de secours, etc.;
- le nombre d'individus à évacuer en tout temps, sans oublier le personnel de bureau et les visiteurs;
- les équipes de travail (JOUR, NUIT, FIN DE SEMAINE).

2. Obtenir l'inventaire des produits chimiques

Il s'agit :

- d'identifier les produits présents et de les situer dans l'établissement;
- de connaître leur classification SIMDUT et TMD;
- d'évaluer les quantités maximales de produits pouvant se retrouver à chaque endroit.

Lors d'une évacuation à cause d'un incendie, il est important de savoir où sont entreposés les produits inflammables; il se pourrait qu'on doive évacuer par une autre sortie si le feu se trouve dans ce secteur.

3. Dresser un plan des lieux

Obtenir un plan ou un schéma sur papier de grandeur standard pouvant être facilement reproduit et y indiquer l'emplacement :

- des extincteurs;
- des trousse de premiers secours;
- des voies de circulation;
- des sorties de secours (NUMÉROTÉES);
- du lieu de rassemblement extérieur;
- des déclencheurs d'alarme (SI APPLICABLE);
- de l'entreposage massif des produits chimiques (SI APPLICABLE);
- du point de contrôle du gaz (SI APPLICABLE);
- du point de contrôle des gicleurs automatiques (SI APPLICABLE);
- des postes d'attente pour les personnes nécessitant de l'aide pour évacuer.

4. Déterminer les secteurs

Il s'agit de déterminer qui sortira où, en tenant compte :

- du personnel à évacuer;
- de la distance à parcourir;
- du nombre de sorties disponibles.

Si les secteurs sont trop vastes, on les subdivisera en zones et on tiendra compte des mêmes critères.

5. Déterminer les parcours d'évacuation

Pour chaque lieu de travail, il faut établir le parcours le plus court possible vers une sortie et une alternative advenant qu'il soit impraticable.

En vertu du *Code national des incendies*, la longueur du parcours d'un point quelconque vers une sortie varie selon que le bâtiment est protégé ou non par un système de gicleurs. De plus, pour tout local comptant plus de 60 personnes, il doit y avoir deux portes donnant accès aux parcours d'évacuation.

Exigences minimales

- Largeur des corridors, passages et escaliers : au moins 1100 mm (42 po)
- Largeur des portes : au moins 810 mm (32 po)
- Les portes doivent s'ouvrir vers l'extérieur, sans clé ni code d'accès (BARRE PANIQUE)
- Les portes munies d'une barre panique interreliée à un système d'avertissement d'incendie doivent s'ouvrir en moins de 15 secondes et un panneau d'avertissement doit l'indiquer
- Les parcours et les sorties doivent être dégagés en tout temps
- En hiver, l'extérieur des portes et les voies d'accès doivent être déneigées et déglacées

6. Nommer un coordonnateur de l'évacuation et les membres des équipes d'évacuation des secteurs

Étant donné que le coordonnateur aura probablement à prendre des décisions importantes au nom de l'employeur, on doit lui déléguer une certaine autorité.



Le LIEU DE RASSEMBLEMENT est un endroit à l'extérieur du bâtiment où tous doivent se rendre lorsqu'il y a évacuation. Il doit être situé à l'opposé des vents dominants et assez loin pour ne pas nuire au travail des premiers répondants et à la circulation des véhicules d'urgence.

7. Sélectionner les membres des équipes d'évacuation

Pour chaque secteur, il faudra :

- un responsable de secteur;
- un responsable de l'évacuation (OU PLUSIEURS SI UN SECTEUR EST SUBDIVISÉ EN ZONES);
- un accompagnateur (S'IL N'Y A PAS DE SECOURISTES DANS CE SECTEUR);
- un chercheur (SI LE SECTEUR COMPORTE DES ENDROITS FERMÉS OU ISOLÉS).

Les rôles et responsabilités de chacun sont présentés à la page 4. Selon la réalité de l'entreprise, certaines de ces fonctions peuvent être jumelées. Les personnes choisies doivent avoir suffisamment d'autorité ou de leadership pour faire respecter les consignes d'évacuation et pour prendre des décisions sous pression. Elles doivent également être capables de travailler en équipe.

8. Établir un contrat d'entraide

Il s'agit de prendre les arrangements nécessaires pour assurer le confort et la sécurité des personnes évacuées, spécialement en hiver (usines ou résidences voisines, autobus, abris, etc.). Les services d'incendie des municipalités offrent parfois ce service.

9. Élaborer les directives en cas d'évacuation

Il s'agit de déterminer quel système d'avertissement sera utilisé pour déclencher l'évacuation (ALARME, SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE, HAUT-PARLEUR) et d'établir la marche à suivre selon les différentes situations pouvant survenir (DÉBUT D'INCENDIE, INCENDIE MAJEUR, DÉVERSEMENT DE PRODUITS CHIMIQUES, ETC.), incluant une procédure de retour dans l'établissement lorsque le sinistre est maîtrisé.

10. Déterminer la fréquence des exercices d'évacuation

La réglementation exige que soit tenu au moins un exercice d'évacuation par année. Toutefois, compte tenu des risques présents dans certains milieux de travail, il peut être pertinent d'en planifier sur une base plus fréquente.

Il est recommandé de communiquer avec le service des incendies local afin d'obtenir la collaboration des pompiers et d'éviter de tenir des exercices par temps froid.

11. Faire approuver la procédure proposée par la haute direction

12. Afficher le plan et les directives d'évacuation aux endroits stratégiques dans l'entreprise

13. Former les membres de l'équipe d'évacuation sur leurs rôles et responsabilités et le personnel sur la marche à suivre lors d'une évacuation d'urgence

14. Effectuer un exercice d'évacuation, faire un bilan et modifier la procédure au besoin

15. Suivis et mises à jour

La personne responsable de la mise en œuvre de la procédure d'évacuation doit :

- vérifier que le plan d'évacuation et les directives inhérentes demeurent conformes à la réalité;
- s'assurer que les équipes d'évacuation sont complètes;
- faire en sorte que tout nouveau membre de l'équipe d'évacuation connaisse ses rôles et responsabilités;
- tenir à jour et diffuser la liste des membres de l'équipe.

Fiche de contrôle d'un exercice d'évacuation

| DATE | DÉBUT h m | FIN h m | DÉCLENCHÉ PAR |
|---|--------------|------------|----------------------|
| Participation du service d'incendie sollicitée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O | | | Nom du responsable : |
| Centrale d'alarme avisée avant et après <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> S/O | | | Personne contactée : |
| ÉLÉMENTS À VALIDER | | O | N |
| Le système d'avertissement était-il audible ? | | | |
| Les parcours d'évacuation et les issues étaient-ils dégagés et accessibles ? | | | |
| Les occupants se sont-ils tous rendus au lieu de rassemblement et le décompte a-t-il été effectué ? | | | |
| Les mesures d'aide à l'évacuation ont-elles été appliquées et sont-elles efficaces ? | | | |
| Les communications entre le coordonnateur et les équipes d'évacuation ont-elles été efficaces ? | | | |
| Les communications entre les équipes d'évacuation et les personnes évacuées ont-elles été efficaces ? | | | |
| Le service des incendies a-t-il émis des commentaires ? | | | |
| AUTRES FAITS À NOTER | | | |

RÔLES ET RESPONSABILITÉS



- Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.
- Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, Préventex, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu, des produits ou des services mentionnés. Des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, peuvent nécessiter l'adaptation du contenu.
- Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par Préventex et porter la mention de sa source.



www.preventex.qc.ca

450 671-6925

Le coordonnateur de l'évacuation

- Ordonne l'évacuation lors d'un sinistre ou d'un exercice
- Prend le contrôle total des activités sur les lieux
- Appuie les membres de l'équipe d'évacuation durant l'opération
- Agit comme interlocuteur auprès du service des incendies et de la direction
- Change le lieu de rassemblement extérieur si requis et en avise les responsables de secteur
- Donne l'autorisation au personnel évacué de quitter les lieux ou de retourner à l'intérieur du bâtiment
- Organise une rencontre des membres de l'équipe d'évacuation pour valider l'efficacité de la procédure après chaque exercice ou situation ayant nécessité une évacuation

Le responsable de secteur

- Appuie les responsables de l'évacuation et s'assure que les gens sortent sans perdre de temps
- Dirige le personnel évacué vers une autre issue s'il y a obstruction
- Quitte le secteur en dernier
- Fait le décompte de son secteur avec les responsables de l'évacuation et transmet l'information au coordonnateur
- Signale les personnes manquant à l'appel ou ayant besoin d'aide

Le responsable de l'évacuation

- Connaît en tout temps le nombre de personnes assignées à son secteur ou à sa zone (absence, départ, arrivée, visiteurs, etc.)
- Coordonne l'évacuation de son secteur ou de sa zone par la porte qui lui est assignée
- S'assure que les gens sortent sans tenter de récupérer leurs effets personnels
- Quitte son secteur ou sa zone en dernier
- Prend les présences au lieu de rassemblement
- Rapporte immédiatement toute personne manquant à l'appel au responsable de secteur
- Transmet au responsable de secteur toute information pertinente reliée au sinistre ou à l'évacuation

L'accompagnateur

- Dirige toute personne qui a besoin d'aide vers le poste d'attente prédéterminé
- Avise le responsable de secteur de la situation
- Demeure sur les lieux avec la personne qui a besoin d'aide jusqu'à l'arrivée des secours
- Une fois au lieu de rassemblement, l'accompagnateur fait rapport à son responsable de secteur
- S'il est secouriste, il offre les premiers soins et les premiers secours aux personnes pouvant en avoir besoin
- S'adresse directement au coordonnateur de l'évacuation s'il juge la présence d'ambulancier nécessaire

Le chercheur

- Fait la tournée des endroits qui lui sont assignés et s'assure que toute personne présente évacue les lieux
- Transmet le résultat du décompte à son responsable de secteur